

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

Reprise de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE JEUDI 22 FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024)** à dix-neuf heures trente (19 h 30) suite au report de la rencontre prévue le 13 février 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

021-02-2024

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 12.4 Demande d'appui Rivière-Rouge – fermeture services d'urgences
- 12.5 Proposition analyses d'eau H2Lab
- 12.6 Augmentation de loyers 2024
- 12.7 Demande pour exposition de voiture ancienne
- 12.8 Déplacement des dates des séances avril et mai

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2. Adoption des procès-verbaux

022-02-2024

2.1. Séance extraordinaire 1 du 21 décembre 2023;

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire 1 du 21 décembre 2023 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

023-02-2024

2.2. Séance extraordinaire 2 du 21 décembre 2023;

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire 2 du 21 décembre 2023 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

024-02-2024

2.3. Séance extraordinaire 3 du 21 décembre 2023;

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire 3 du 21 décembre 2023 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

025-02-2024

2.4. Séance extraordinaire du 16 janvier 2024;

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024 soit adopté tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

026-02-2024

2.5. Séance ordinaire du 16 janvier 2024

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit adopté avec les corrections proposées et l'ajustement du montant à la résolution du programme d'aide à la voirie locale, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

027-02-2024

3. Adoption des comptes du mois de janvier 2024

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de janvier 2024 au montant de quarante-cinq mille cent vingt- quatre dollars et vingt et un cents (45 124.21 \$) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois janvier 2024 au montant de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante cents (23 498.50 \$) tels que présentés pour un total global de soixante-huit mille six cent vingt-deux dollars et soixante-et-onze cents (68 622.71 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

| | |
|---|---|
| Municipalité de Rémigny 785, rue Principale Rémigny, Québec, JoZ 3Ho Téléphone 819-761-2421 |  |
|---|---|

| DÉPENSES DU MOIS - JANVIER 2024 | | |
|--|-------------|--------------------|
| DAS DÉC- fédérale | 632.34 \$ | |
| DAS DÉC - provinciale | 2 324.47 \$ | 2 956.81 \$ |
| SALAIRES PAYÉS - JANVIER 2024 | | 7 611.08 \$ |
| SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM | | 4 989.22 \$ |
| Visa - Municipalité # 4530 92 ** **** 0009 | | |
| Frais solutions libre affaires fact. 15 déc. 2023 | 17.00 \$ | |
| Frais cartes affaires supplémentaires fact. 15 déc. 2023 | 3.50 \$ | |
| Frais solutions libre affaires fact. 16 janv. 2024 | 17.00 \$ | |
| Frais cartes affaires supplémentaires fact. 16 janv. 2024 | 3.50 \$ | 41.00 \$ |
| Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92** **** 4004 (décembre 2023) | | |
| Lampe UV pour système filtration à l'école | 850.74 \$ | |
| Téléphone IP -décembre 2023 | 131.47 \$ | |
| Poste canada | 34.42 \$ | |
| Poste canada | 36.63 \$ | |
| Abode (licence) 28 nov. Au 27 déc 2023 | 29.88 \$ | |
| Abode (licence) 28 déc. Au 27 janv. 2024 | 29.88 \$ | 1 113.02 \$ |
| Visa - Olivier Pelletier # 4530 92** **** 0005 (janvier 2024) | | |
| Jack à air Hydraulique - Ebay Vap-autoparts (remboursé en février) | 463.28 \$ | |
| Dollorama - entretien biomasse et logement 1301 | 23.96 \$ | |
| Rona - Réparation logement 1302-4 | 558.43 \$ | |
| Rona- biomasse installation lumières Led pour Biomasse | 108.04 \$ | |
| Rona - Réparation logement 1292-2 | 44.04 \$ | 1 197.75 \$ |
| Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92** **** 4004 (janvier 2024) | | |
| Wajax - moteur biomasse | 1 424.14 \$ | |
| Waifair - Classeur bureau Germaine | 511.62 \$ | |
| Ressources naturelles et forêts, fact 15 janv. 2024 | 2.00 \$ | |

| | | |
|---|--------------|----------------------------|
| Cloudli - téléphone administration | 131.47 \$ | |
| Ressources naturelles et forêts, fact 18 janv. 2024 | 2.00 \$ | 2 071.23 \$ |
| Total cartes de crédit | | <u>4 423.00 \$</u> |
| | | - |
| DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES | | |
| Hydro-Québec - Centre récréatif | 959.66 \$ | |
| Hydro-Québec - Caserne | 618.15 \$ | |
| Hydro-Québec - Bureau municipal | 781.70 \$ | |
| Hydro-Québec - Scierie | 28.42 \$ | |
| Hydro-Québec - Éclairage public | 292.73 \$ | 2 680.66 \$ |
| Bell - mobilité cellulaire inspecteur (oct et nov. 2023) | 48.32 \$ | 48.32 \$ |
| Médial services-conseils-SST forfait mutuelle FQM | 214.87 \$ | 214.87 \$ |
| Télébec | 313.03 \$ | 313.03 \$ |
| Total des prélèvements automatiques | | <u>3 256.88 \$</u> |
| DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE | | |
| | | - |
| Serge Bilodeau - déneigement | 21 887.22 \$ | |
| Total des déboursés payés à l'avance par chèque | | <u>21 887.22 \$</u> |
| GRAND TOTAL | | <u>45 124.21 \$</u> |

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

Directrice générale par intérim

4. Période de questions de l'assistance;

Des questions sont posées en lien avec les véhicules (2 x 10 roues et 1 camionnette) qui occupent le stationnement du complexe municipal et sont branchés sur l'électricité des logements. Une entente a déjà été discutée et sera mis en place avec Jolatem pour autoriser le stationnement selon certaines conditions.

028-02-2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise Transport Jolatem à utiliser le stationnement du complexe municipal pour les 3 véhicules qui y sont présentement stationné et le branchement des chauffe-moteurs après le paiement d'un tarif de location annuel de 500 \$ par véhicule.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5. Correspondance :

Informations

5.1. Invitation Sondage sur la santé mentale - UMQ

5.2. Communiqué – Le Raid international Témiscamingue affiche complet

5.3. Avis de dépôt au cadastre

Décisions

029-02-2024

5.4. Demande citoyens – stationnement Tiger bay

CONSIDÉRANT la demande reçue de citoyens pour agrandir le stationnement en bordure du chemin de la Baie du Tigre;

CONSIDÉRANT que les travaux en forêt sont terminés et que par conséquent, les entreprises forestières n'entreprendront plus le chemin;

CONSIDÉRANT que le stationnement était ouvert sur une plus grande superficie dans les années passées;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est d'accord et a indiqué à l'inspecteur la grandeur précédente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande à l'inspecteur municipal d'ouvrir le stationnement selon la superficie autorisée par le propriétaire pour permettre le stationnement des véhicules qui continuent leur trajet en motoneige.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5.5. Don de vieux appareils radio (RISIT)

Des informations seront recueillies à savoir si les fréquences peuvent être retirées pour faire don des radios. Si elles ne peuvent être enlevées, les radios seront envoyées pour récupération où les installations sont disponibles.

6. Rapport des travaux publics et services incendie:

6.1. Rapport de l'inspecteur

L'inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de janvier et ses prévisions pour février. Il mentionne qu'une valve devra être commandée puisque celle en surplus a été utilisée et la livraison est estimée à 4 à 6 semaines. Cette pièce doit être maintenue en inventaire de façon constante car elle est nécessaire au bon fonctionnement de la biomasse.

6.2. Possibilité entente services incendie (RISIT)

Une entente unilatérale avec la RISIT devra être prise afin d'assurer la force de frappe nécessaire et recommandée par la sécurité publique de 8 pompiers disponibles par quart de travail. Étant donné les horaires variables de pompiers volontaires de la municipalité, le service ne peut garantir la présence d'au moins 8 pompiers chaque jour pour l'horaire 6 h à 18 h. Par conséquent, des démarches ont été entreprises avec la RISIT pour que la municipalité de Guérin ou Nédelec puisse recevoir les appels et être présentes en cas de besoin. Par contre, les pompiers de Rémigny n'auront pas à intervenir dans les autres municipalités, la contrepartie sera la rémunération de la RISIT selon l'entente qui sera établie.

030-02-2024

6.3. Adoption du rapport annuel d'activités – services incendie

Le chef pompier présente le rapport d'activités des services incendie 2023, il n'y a eu aucune intervention de feu pour 2023, seulement une intervention pour un sauvetage en forêt. En 2023, 25 inspections résidentielles préventives ont été réalisées ainsi que 2 inspections de bâtiments risque élevé et très élevé. Pour 2024, environ 50 inspections préventives résidentielles sont prévues.

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activités, conformément aux directives du ministère;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités présenté par le chef pompier pour l'année 2023 correspondant à l'an 6 du rapport;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le rapport d'activités incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (an 6) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activités incendie (an 6) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.4. Demande de formation pompiers :

031-02-2024

6.4.1. Demande paiement salaire formation

CONSIDÉRANT la demande du chef pompier pour que les pompiers en formation soient rémunérés pendant leur période de formation;

CONSIDÉRANT les discussions précédentes sur le sujet qui n'ont pas été reflétées dans les résolutions conciliées aux procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les déplacements pour assister aux formations soient remboursés dans le mois suivant la présentation de factures justificatives;

QUE le salaire applicable aux heures de formation soit cumulé et versé après l'obtention du diplôme pour encourager les participants à terminer leur formation. Un fichier de suivi sera mis en place pour concilier les heures des participants.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

032-02-2024

6.4.2. Demande formation pratique feu envergure avec différents services

CONSIDÉRANT la demande du chef pompier pour tenir une activité de formation sous forme de simulation d'un feu d'envergure le 1^{er} juin 2024 impliquant le camion échelle de la Ville de Rouyn-Noranda, les services incendies des municipalités de Rémigny, Guérin et/ou Nédelec;

CONSIDÉRANT que les services incendies ne demande aucun remboursement de frais pour leur présence ou leur déplacement;

CONSIDÉRANT que l'implication de la municipalité serait seulement de fournir le repas du midi aux pompiers volontaires participants;

CONSIDÉRANT l'offre de la mairesse de faire acheter la nourriture au magasin général par la municipalité et de préparer le repas bénévolement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les achats de nourriture soient effectués par la municipalité pour la réalisation du repas du midi lors de la formation du 1^{er} juin 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

033-02-2024

6.5. Soumissions travaux électrique logement

CONSIDÉRANT les travaux électriques nécessaires et demandés par le futur locataire dans le logement 1302;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de *Pascal Goupil Électrique 2007 inc.* pour le remplacement du panneau 100 A et l'ajout de 3 prises au montant de 2 656.83 \$ taxes incluses ainsi que pour le remplacement du câble d'alimentation avec une mise à la terre au montant de 1 970.88 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les deux soumissions de *Pascal Goupil Électrique 2007 inc.* pour les travaux électriques du logement 1302 au montant total de 4 627.71 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

034-02-2024

6.6. Soumission remorque dompeuse

CONSIDÉRANT la résolution 016-01-2024 approuvant l'achat d'une remorque dompeuse au montant de 12 785 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la soumission n'avait pas été mise à jour et ne contenait aucun des accessoires nécessaires à son utilisation;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Soudure Arco* le 7 février 2024 qui inclus la remorque et les accessoires sélectionnés au montant de 15 064 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'achat d'une remorque dompeuse et ses accessoires au montant de 17 319.83 \$ taxes incluses chez *Soudure Arco* et d'imputer la dépense au budget prévu à cet effet à la ligne 02 32000 526.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

035-02-2024

6.7. Soumission - matériel pour ajout d'un lien hydraulique

CONSIDÉRANT que le tracteur est actuellement en réparation chez *Machineries Horticoles d'Abitibi* à la suite du bris survenu;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de *Machineries Horticoles d'Abitibi* le 13 février 2024 pour la réparation de la transmission au montant de 13 916.68 \$ taxes incluses et l'ajout et l'installation d'un 3^e lien hydraulique au montant de 2 069.55 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les soumissions reçues de *Machineries Horticoles d'Abitibi* pour la réparation du tracteur et l'ajout d'un lien hydraulique pour un montant total de 15 986.23 \$ taxes incluses

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.8. Offre prolongation du contrat de déneigement

L'entrepreneur en déneigement, M. Serge Bilodeau, est venu rencontrer la direction pour faire une offre de prolongation du contrat de déneigement à 3 ans au même tarif que l'année en cours. La directrice l'informe que les lois empêchent les municipalités de procéder de la sorte, elle l'informe qu'il recevra l'appel d'offres en même temps que les autres soumissionnaires le temps venu.

6.9. Souper reconnaissance pompier 27 juillet

Le chef pompier informe le conseil que la date prévue du 27 juillet devra être modifiée vu la mise en terre d'une défunte de la famille de 8 de nos pompiers volontaires. Le chef pompier informera la direction de la nouvelle date choisie et du nombre de présences prévues.

7. Rapport de l'administration;

7.1. Soumission matériel bureau

Considérant l'état actuel du fonds de roulement, la dépense est reportée au printemps.

7.2. Liste des bacs de matières résiduelles

Un formulaire de décompte des bacs de matières résiduelles a été envoyé à la population par la poste aux fins d'ajustement de la taxation des services pour les matières résiduelles. Plusieurs citoyens ayant déclaré ne pas utiliser le bac de compost, des informations seront prises à la MRC concernant une éventuelle obligation d'utilisation de ce dernier.

7.3. Demande réservation camping et salle si mauvais temps

Le propriétaire du Camping AY prévoit un spectacle de France d'Amour le 15 juin 2024, il demande si des emplacements de camping peuvent être réservés à la municipalité puisque le camping affiche déjà complet pour l'événement. Il demande également si la salle peut être louée en cas d'intempéries.

La municipalité lui indique que les campeurs pourront utiliser le camping municipal selon l'espace disponible puisque les travaux du parc seront en cours à cette période mais qu'aucune réservation ne peut être fait, le principe étant premier arrivé premier servi. La municipalité l'informe également que pour la salle il lui suffit d'en faire la réservation en payant le dépôt prévu mais que la capacité de la salle est limitée à 283 personnes.

036-02-2024

7.4. Résolution autorisation accès général dossiers gouvernementaux

CONSIDÉRANT que plusieurs anciens gestionnaires sont toujours inscrits aux services en ligne du Gouvernement du Canada, du Gouvernement du Québec et organismes tels que Bell, Télébec, Hydro-Québec; Visa Desjardins; sans se limiter à cette liste;

CONSIDÉRANT que plusieurs gestionnaires actuels ne sont pas inscrits à ces services et ne peuvent donc pas effectuer les modifications et changements nécessaires aux dossiers;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim; Madame Germaine Champoux, adjointe soutien à l'administration et Madame Cathy Bruneau, mairesse; à effectuer des changements, modifications ou nommer de nouveaux administrateurs au dossier.

DE RETIRER les autorisations de tous les autres administrateurs et/ou gestionnaires inscrits au dossier excluant les personnes qui viennent d'être autorisées ci-haut.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7.5. Assurance – Proposition

Des discussions sont en cours avec l'assureur pour ajuster les montants inscrits pour les bâtiments municipaux avant le renouvellement de la police d'assurance générale de la municipalité prévu en mars. La municipalité demandera aux différents comité un inventaire sommaire des biens contenus à être couverts par la police d'assurance.

8. Rapport de l'agente de développement

8.1. Suivi projet école – interrogations installations septiques

Des informations sur les installations septiques et la capacité du puits devront être prises avant de poursuivre les démarches dans ce dossier.

037-02-2024

8.2. Commandes d'articles pour aménagement du parc

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement du nouveau parc municipal;

CONSIDÉRANT que plusieurs achats doivent être faits avant l'installation des modules de jeux;

CONSIDÉRANT les recherches de prix réalisées sur internet par l'agente de développement pour les éléments sélectionnés par le conseil dans une rencontre précédente;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat par carte de crédit d'un abri de jardin 14 X 12 pieds et d'une table de pique-nique ronde de 46 pouces chez Home Dépôt au montant de 7 343.46 \$ taxes incluses et de deux chaises et un banc Adirondack chez Wayfair au montant de 1 322.19 \$ taxes incluses et d'en affecter la dépense au budget prévu pour le parc.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

038-02-2024

8.3. Approbation paiement de facture Transport D. Barrette et fils – aménagement du sentier et du terrain multisport

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement du nouveau parc municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront aussitôt après la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT la facture reçue de *Transport D. Barrette et fils* pour la mise en forme du sentier pédestre de 1 km avec finition en criblure et l'excavation et le remblai du terrain multisport;

CONSIDÉRANT que les dépenses doivent être payées et comptabilisées avant le 31 mars 2024 pour l'obtention de la subvention de Développement Canada;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement des factures de *Transport D. Barrette et fils* au montant total de 42 540.75 \$ pour l'aménagement du sentier et du terrain multisports et d'en affecter la dépense au budget prévu pour le parc.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

039-02-2024

8.4. Approbation de paiement de facture – Équipement récréatifs Jambette inc.

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement du nouveau parc municipal;

CONSIDÉRANT que les modules de jeux doivent être commandés avant le début du projet;

CONSIDÉRANT la facture reçue de *Équipements récréatifs Jambette inc.* pour l'achat des modules de jeu tel que décrit dans le plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les dépenses doivent être payées et comptabilisées avant le 31 mars 2024 pour l'obtention de la subvention de Développement Canada;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture de *Équipements récréatifs Jambette inc.* au montant de 118 861.16 \$ taxes incluses et d'en affecter la dépense au budget prévu pour le parc.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

La municipalité prévoira un événement pour l'inauguration du nouveau parc.

9. Suivi des réunions précédentes

9.1. Problème fosse de cèdre M. St-Germain

M. Raymond Saint-Germain informe la municipalité que depuis les travaux qui ont eu lieu dans le fossé commun, son système septique a eu des défaillances et il a des problèmes de refoulement dans son sous-sol. Il croit que la fosse en cèdre a été défoncée et que d'autres propriétaires auront le

même type de problème dans un avenir proche. La municipalité indique que ce problème est d'ordre privé et que par conséquent la municipalité ne peut pas intervenir dans ce dossier.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse fait état des discussions qui ont eu lieu aux rencontres de la MRC sur les sujets suivants :

- Résolution municipale pour renouvellement de programme TECQ
- Projet de loi 25 sur la protection des renseignements personnels
- Uniformisation des règlements applicables par la sureté du Québec et priorités 2024 des services policiers
- Tricentris – organisme responsable du recyclage au Québec
- Tenue des Jeux du Québec au Témiscamingue en 2025

11. Dossiers municipaux :

Aucun dossier à traiter.

12. Varia :

040-02-2024

12.1. Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie (ci-après appelées « les municipalités participantes ») souhaitent obtenir des services de la part de la MRCT;

CONSIDÉRANT que la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci- après décrits;

CONSIDÉRANT que selon les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

CONSIDÉRANT que les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

CONSIDÉRANT que la nouvelle « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » prendra effet à la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente;

CONSIDÉRANT que les règlements de la municipalité de Remigny prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **DE NOMMER** Mesdames Josée Beaugard et Ghada Ghannouchi au titre d'inspecteur en bâtiment et que leur entrée en fonction sera à partir de la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

- **D'AUTORISER** Mesdames Josée Beauregard et Ghada Ghannouchi à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Rémigny notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:
 - Règlement de zonage;
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 - Règlement sur les dérogations mineures;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
 - Règlement sur les permis et certificats;
 - Règlement sur les usages conditionnels;
 - Règlement sur les nuisances;
 - Règlement sur la dégradation des paysages;
 - Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
 - Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

041-02-2024

12.2. Emprunt temporaire parc

CONSIDÉRANT que les travaux du parc municipal débutent à la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer les commandes pour les modules de jeux et le mobilier urbain lié au projet du parc;

CONSIDÉRANT notre admissibilité à des aides financières totalisant 238 750 \$ de différents organismes pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que l'aide financière ne sera pas versée avant la fin complète des travaux prévue pour le printemps 2024 et que la Municipalité n'a pas dans son fonds de roulement, la liquidité financière nécessaire pour répondre aux obligations à court terme dans ce projet;

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du Code municipal permet d'emprunter sur simple résolution les sommes pour lesquelles le versement d'une subvention est assurée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la signature d'un emprunt temporaire à taux variable avec intérêts payables mensuellement avec la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour un montant n'excédant pas DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (238 750 \$) jusqu'à la perception des subventions annoncées par les organismes suivants :

| | |
|-------------------|-----------------------|
| Subvention | Total approuvé |
|-------------------|-----------------------|

| | |
|--|------------|
| Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) – Min. Éducation | 68 750 \$ |
| Fonds canadien de revitalisations des communautés - Agence de Développement économique du Canada | 55 000 \$ |
| Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) - Fondations communautaires du Canada | 55 000 \$ |
| Fonds Régions et Ruralité Volet 2 (FRR) - MRC Témiscamingue | 30 000 \$ |
| Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Subv. du député | 30 000 \$ |
| | 238 750 \$ |

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour et au nom de la municipalité de Rémigny.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.3. Maxxum – présentation des résultats études routes locales 1 et 2

La municipalité a reçu le rapport d'inventaire des chemins et ponceaux réalisés par l'entreprise Maxxum à la suite du mandat donné par la MRC. Les conseillers pourront consulter la carte. La municipalité devra informer l'entreprise de ses priorités 2024 afin que celles-ci ne soient pas incluses aux priorités de l'an 1 (2025) du plan d'action qui sera établi.

042-02-2024

12.4. Demande d'appui Rivière-Rouge – fermeture des services d'urgences

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024, telle qu'elle a été communiquée de presse du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Comité 24 h - Urgence d'agir le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire;

CONSIDÉRANT les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récolté plus de 8 500 signatures;

CONSIDÉRANT la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominingue, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger,

maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1^{er} février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé;

CONSIDÉRANT que malgré toutes ces démarches ni le CISSSL ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h;

CONSIDÉRANT que de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

CONSIDÉRANT que, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT la croissance démographique constante de notre région depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL;

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'oeuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

CONSIDÉRANT que malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier;

CONSIDÉRANT que l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le cout des honoraires professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la mairesse Cathy Bruneau

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches sans octroyer de contribution financière;

DE TRANSMETTRE la résolution au ministre de la Santé et à la Ville de Rivière-rouge;

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

043-02-2024

12.5 Proposition analyses d'eau H2Lab

CONSIDÉRANT la résolution 107-04-2023 établissant la nouvelle fréquence d'échantillonnage du puits;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de H2Lab le 8 février 2024 pour les analyses mensuelles d'eau non réglementées par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu d'accepter l'offre 17803 de H2Lab au montant de 67.10 \$ plus taxes applicables à chaque mois.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

044-02-2024

12.6 Augmentation de loyers 2024

CONSIDÉRANT que les locataires doivent être avisés des augmentations de loyer prévues au moins trois mois avant le renouvellement de leur bail;

CONSIDÉRANT que plusieurs des baux se renouvellent en juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre et résolu d'augmenter les tarifs de locations de loyer de 4 % pour 2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

045-02-2024

12.7 Demande pour exposition de voitures anciennes

CONSIDÉRANT la demande de l'organisatrice d'expositions de voitures anciennes d'Angliers et Notre-Dame-du-Nord pour avoir accès aux salles de bains du centre communautaire pour leur événement prévu à Rémigny le 8 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu d'autoriser l'accès aux salles de bains du centre communautaire gratuitement pour l'événement prévu le 8 juin 2024 ou reporté au 9 juin en cas de pluie.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

046-02-2024

12.8 Déplacement des dates des séances avril et mai

CONSIDÉRANT que le conseil n'est pas encore complet même après la dernière période de mises en candidatures;

CONSIDÉRANT que deux conseillers partent prochainement en vacances à l'extérieur du pays et que cela pourrait compromettre l'obtention du quorum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu de modifier les dates des séances prévues au calendrier pour les mois d'avril et mai de la façon suivante :

| Prévue | Reportée/Devancée |
|---------------|--------------------------|
| 9 avril 2024 | 16 avril 2024 |
| 14 mai 2024 | 7 mai 2024 |

QUE la directrice générale par intérim affiche un avis public pour en informer la population dans les délais prescrits.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions;

Des questions sont posées en lien avec la construction du pont.

047-02-2024

14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, Madame Samantha Dufresne propose la levée de l'assemblée, il est 22 h 46.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.